



Le PDC à propos des heures d'ouverture des magasins

# **Souple et libéral en semaine – modéré et social le dimanche !**

Document de position du comité du PDC suisse du 26 août 2005

## Situation initiale

Suite au dépôt d'un référendum, le peuple se prononcera le 27 novembre 2005 sur « les heures d'ouverture des commerces dans les centres de transports publics ». La loi sur le travail a été modifiée afin que les services accessoires des gares – qui offrent des marchandises et des services ne répondant pas à un besoin des voyageurs – soient autorisés à ouvrir et à occuper du personnel tous les jours de la semaine y compris le dimanche.

Concrètement, il est prévu que les magasins et entreprises de prestations de services situés dans les gares qui, compte tenu d'un important trafic de voyageurs, sont des centres de transports publics, ainsi que ceux situés dans les aéroports puissent occuper des travailleurs le dimanche sans autorisation. La modification de la loi sur le travail transpose dans la loi une pratique largement répandue. En effet, les commerces situés dans les principales gares et les aéroports sont aujourd'hui déjà en grande partie ouverts le dimanche. Un rejet de la loi sur le travail nous ferait revenir partiellement en arrière et les transports publics perdraient de leur attrait.

Sont considérés comme centres de transports publics les gares qui réalisent un chiffre d'affaires voyageurs supérieur à 20 millions de francs (env. 25 gares) et éventuellement d'autres gares revêtant une importance régionale particulière (décision du seco sur proposition du canton concerné et des CFF). Il est ainsi exclu que les petites gares se transforment en centres commerciaux.

Dans le cadre des délibérations parlementaires, d'autres interventions et initiatives relatives à l'ouverture des magasins le dimanche ont été déposées (motion de la CER-CE : Etendre les possibilités de travailler le dimanche à tous les travailleurs dans le cadre de la législation cantonale sur l'ouverture des commerces de détail et des entreprises de prestations de services; initiative parlementaire Wasserfallen: ouverture des magasins quatre dimanches par an au maximum sans devoir en prouver la nécessité). Les débats au Conseil national ont été repoussés jusqu'à ce que le résultat du vote sur le référendum soit connu et que la situation soit ainsi quelque peu clarifiée. Dans le cadre de la campagne, le débat ne portera par conséquent pas uniquement sur l'objet soumis en votation le 27 novembre. Il sera aussi fait référence aux autres projets et l'argument d'une « soi-disant ouverture à tous les excès » sera avancé pour combattre la modification de la loi.

C'est pourquoi le PDC entend prendre position très tôt et délimiter le cadre dans lequel il souhaite libéraliser les horaires d'ouverture des magasins à l'échelle suisse. Ainsi, la population saura aussi jusqu'où le PDC entend aller en matière d'heures d'ouverture des commerces.

## Ce que nous voulons

Le PDC a déjà défini sa position de base concernant l'ouverture des magasins dans son programme fondamental Renouveau Suisse : « Nous supprimons les limites posées par l'Etat pour l'ouverture des magasins ; elles entravent la concurrence et l'emploi. Par la loi sur le travail, nous protégeons les travailleurs. » (2<sup>ème</sup> partie, 1.11).

Aujourd'hui, cela signifie concrètement pour nous :

- La réglementation des heures d'ouverture doit sur le principe rester de la compétence des cantons.
- Dans les cantons, nous nous engageons pour une libéralisation des heures d'ouverture des magasins les jours ouvrables et le samedi. Pour le PDC suisse, il est acceptable que les magasins puissent rester ouverts jusqu'à 22.00 heures du lundi au vendredi et jusqu'à 18.00 heures le samedi.  
Ainsi, nous créons des conditions-cadres favorables au commerce et aux prestations de services tout en tenant compte des besoins des consommateurs. La libéralisation crée de nouvelles possibilités d'emplois à temps partiel et d'emplois annexes.
- Le dimanche, les magasins restent en principe fermés – nous refusons une libéralisation générale des heures d'ouverture des commerces le dimanche.
- Pour nous, seules les exceptions ci-après sont admises le dimanche :
  - Les centres de transports publics, les boutiques des stations service et les centres touristiques peuvent rester ouverts le dimanche. Nous disons Oui à la modification de la loi sur le travail le 27 novembre 2005 –

nous disons Oui à des gares vivantes !

- Nous sommes favorables à une autorisation générale donnant la possibilité d'ouvrir les magasins et d'occuper du personnel au maximum quatre dimanches par an sans devoir en prouver la nécessité.
- Nous rejetons une extension généralisée du travail le dimanche dans tous les commerces de détail et les entreprises de prestations de services.

Notre position repose sur les réflexions suivantes :

- En tant que parti libéral et social, nous nous engageons pour une place économique suisse dynamique et par conséquent pour une législation qui donne aux entreprises la flexibilité dont elles ont besoin pour développer leur activité économique. Cela permet de créer des emplois à temps partiel favorables aux familles et de mettre en place des modèles de travail pour les étudiants et les jeunes. Personne n'est contraint d'ouvrir effectivement son commerce pendant toutes les heures autorisées par la loi. Mais les propriétaires jouissent d'une plus grande souplesse pour répondre aux besoins des clients.
- Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection particulière et de conditions spéciales lorsqu'ils travaillent le dimanche. Les dispositions légales concernant la compensation du travail du soir, de nuit et du week-end qui ont été élaborées par les partenaires sociaux et qui ont déjà fait leurs preuves permettront aussi de trouver des solutions satisfaisantes pour le personnel de vente. De nombreuses branches ont déjà fait des expériences positives (domaine de la santé, gastronomie, hôtellerie, entreprises de transports publics, etc.).
- En tant que parti libéral et social, nous sommes aussi conscients de notre responsabilité sociale. Des familles fortes, tel est notre objectif. Nous voulons des familles dans lesquelles les parents – indépendamment de leur forme de vie – assument leurs responsabilités afin de garantir le bien-être et le développement des enfants. Nous considérons donc qu'il est absolument nécessaire de disposer de jours de congé pour la vie de famille et de façon plus générale pour la cohésion sociale. Ce n'est pas la consommation mais bien ces valeurs immatérielles qui sont prioritaires. Ceci étant, l'extension limitée des horaires d'ouverture des magasins que nous approuvons ne va pas entraîner une « ouverture à tous les excès » qui porterait atteinte durablement à la vie commune des familles. Pour le PDC, le travail du dimanche doit toujours reposer en grande partie sur une base volontaire : c'est la raison pour laquelle il offre avant tout de nouvelles possibilités et des chances dans un cadre légal très restreint.

### **Nos arguments pour la libéralisation des heures d'ouverture des magasins les jours ouvrables et le samedi.**

- Les besoins des consommatrices et des consommateurs se sont modifiés au cours des dernières années. Aujourd'hui, de nombreuses personnes travaillent jusque vers 18 heures et arrivent souvent à la maison après la fermeture des magasins. Les trajets entre le domicile et le lieu de travail sont souvent plus longs que par le passé. De nombreuses femmes exercent aussi une activité lucrative. C'est pourquoi il convient d'adapter les heures d'ouvertures des magasins à ces nouveaux besoins.
- Il y a toujours plus de boutiques dans les stations services situées aux abords des routes nationales, aux grands carrefours ou sur les autoroutes. Les transports publics et notamment les gares perdent ainsi de leur attrait. Il y a donc lieu d'améliorer les possibilités de faire des achats qui sont offertes aux utilisateurs des transports publics.
- L'évolution décrite ci-dessus avantage les grandes surfaces. Afin que les plus petits commerces puissent aussi en profiter, il y a lieu d'assouplir les heures d'ouverture des magasins pour tous.
- C'est grâce aux nombreuses personnes qui se portent volontaires pour travailler à des heures inhabituelles, notamment le week-end, que la majorité de la population peut organiser ses loisirs et ses activités culturelles, familiales et associatives en fonction de ses besoins.
- Si les horaires d'ouverture des magasins sont prolongés, les commerces de détail pourront créer plus de postes de travail et surtout des emplois à temps partiel. Ces emplois mieux payés, hors des heures habituelles, sont aussi intéressants pour de nombreux parents qui veulent organiser leur activité

professionnelle et la garde des enfants sur la base d'un partenariat. En effet, elles ont ainsi la possibilité d'acquiescer un salaire d'appoint attrayant à des heures où elles peuvent facilement s'arranger avec leur partenaire pour la garde des enfants. Ce point est très important si l'on sait qu'aujourd'hui 75 % des familles ont besoin de deux revenus pour joindre les deux bouts.

- A l'étranger, de nombreux commerces ont aussi des horaires prolongés. Dans les régions frontalières, cela incite le tourisme des achats qui engendre une perte se chiffrant en milliards de francs pour les commerces indigènes et pour le fisc.
- Le fait d'assouplir l'interdiction d'ouverture des magasins n'oblige aucun propriétaire d'ouvrir effectivement son commerce pendant toutes les heures autorisées.
- Une solution libérale présente donc avant tout des chances et ouvre de nouvelles possibilités à toutes les parties concernées.

### **Nos arguments pour des heures d'ouverture des magasins modérées le dimanche avec des exceptions clairement définies**

- Le dimanche reste, à l'avenir aussi, le jour où la grande majorité de la population dispose de temps libre propice au repos et à la réflexion. Il faut également tenir compte du fait que le dimanche de nombreuses personnes veulent participer aux activités religieuses. Le repos, les loisirs et les contacts avec les autres doivent rester au premier plan. Le PDC reste intransigeant sur ce point. Nous ne soutiendrons pas la tendance vers l'ouverture généralisée des magasins le dimanche, telle que nous pouvons la constater dans certains pays européens.
- Une ouverture généralisée des magasins le dimanche ne stimulerait pas la consommation. Les achats seraient alors simplement répartis sur un jour de plus par semaine.
- D'un autre côté, les habitudes de vie des citoyennes et citoyens se sont modifiées. Pas seulement les personnes qui vivent seules mais aussi les familles ont souvent des difficultés à faire leurs achats durant les heures d'ouverture actuelles. Si les magasins devaient être ouverts dans les 25 plus grandes gares suisses, cela permettrait de mieux concilier activité professionnelle et vie familiale. Il s'agit maintenant de répondre de manière innovatrice aux besoins des consommatrices et consommateurs qui se modifient sans ouvrir la voie à tous les excès.
- La Suisse est et reste une destination touristique prisée en Europe. Il est donc important que les voyageurs puissent, le dimanche aussi, trouver une offre de prestations de base aux carrefours des axes de communication, aux stations service et dans les zones très touristiques.
- En tant que parti favorable à l'économie, le PDC attache aussi une grande importance à l'écologie et notamment à la gestion de la mobilité par le biais du rail. Si les « RailCities » des principales gares devaient partiellement refermer leurs portes suite à un Non le 27 novembre, cela affaiblirait la position qu'occupe ce mode de transport. Ce scénario n'est pas une bonne perspective d'avenir.

Comment souvent les solutions réalisables et soutenues par une majorité ne sont pas des positions émanant des extrêmes de gauche (interdire le plus possible l'ouverture des magasins) ou de droite (chacun doit pouvoir ouvrir quand il veut) mais elles sont élaborées au centre de l'échiquier politique. Pour la Suisse, la devise doit donc être :

**Souple et libéral en semaine – modéré et social le dimanche !**